Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 06_07_2026
Délibération n° 2026-07-06 / 047

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260706-DLB2026_047-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Juillet 2026

Date de la convocation : 30 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. LEROY Frédéric (arrivée à 18h40), M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme ROUXEL Madly à M. LE POURSOT Loïc ; M. ROLLAND Yan à Mme CAMPOS-GULLOTTI Marion.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : M. LE FLOCH Alain.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 047 – Bâtiments : rénovation d'un logement communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,
Suivant l'avis unanimement favorable de la commission travaux,

- **VALIDE** les travaux suivants dans le studio RDC Gauche du bâtiment allée de Buttevant :
  Sol : Entreprise Nicolas FLOURY : 1 685.04 € HT soit 1 853.54 TTC
  VMC : Devis SONEPAR : 239.68 € HT soit 287.62€ TTC (pose par ST si possible)
  Radiateurs : devis SONEPAR 1 sèche-serviettes : 217.38 € HT + 0.92 € recyclage soit 261.96 € TTC
  1 radiateur pièce principale 2000W : 506.90 € HT + 1.75 recyclage soit 610.38 € TTC

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO (22 (Côtes-d'Armor))

Visa du secrétaire de séance :